

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-179

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 31 mars 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2023-179</i>

**Association Les Girondins de Bordeaux omnisports - Année 2023 - Subvention d'aide
à une manifestation - Décision - Autorisation- Convention**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Fondée il y a 142 ans, l'association Les Girondins de Bordeaux omnisports compte plus de 1 600 membres et licenciés, ce qui en fait l'un des clubs les plus dynamiques à l'échelle de notre territoire. Elle décline plusieurs activités sportives à l'attention de tous les publics autour de trois axes : la compétition, la formation et le loisir. La section sportive triathlon des Girondins de Bordeaux omnisports organise depuis 14 ans le triathlon de Bordeaux Métropole. Une épreuve locale, qui a pour but de promouvoir la pratique sportive du triathlon, de fédérer les licenciés et de s'engager dans une dynamique sport-santé. Chaque année, cette épreuve locale regroupe sur 2 jours plus de 1 000 participants de tous âges et de tous niveaux ainsi que quelques milliers de spectateurs.

Fort de ces expériences et en complément de cet évènement sportif, l'association a candidatée à l'organisation d'une étape du Grand prix de triathlon pour les années 2023 et 2024. Véritable vitrine de la Fédération française de triathlon, le Grand prix de triathlon regroupe, sur 5 étapes en France, l'élite des clubs de l'hexagone qui comptent dans leurs effectifs, les meilleurs athlètes tricolores et étrangers. 18 clubs femmes et 19 clubs hommes se présentent sur la ligne de départ. Chaque club présente 5 athlètes lors de chaque étape. Les points se cumulent au fil des étapes. A l'issue finale, les clubs qui terminent en tête du classement général final femmes et hommes sont sacrés champions de France. Il est à noter que le championnat de France de triathlon est un des championnats le plus reconnu au monde et où le niveau est le plus relevé. En effet, les clubs de triathlon français comptent parmi leurs effectifs des médaillés aux jeux olympiques, des champions du monde de triathlon, ainsi que des membres de l'équipe de France de triathlon. Il est également à noter que l'édition 2024 de l'étape bordelaise se tiendrait six semaines avant le début des jeux de Paris 2024, le moment idéal pour les athlètes de haut niveau de faire une dernière compétition avant les jeux olympiques.

L'Association Les Girondins de Bordeaux omnisports a également été retenue par la Fédération française de triathlon pour organiser le championnat de France de relais mixte pour les années 2023 et 2024. Cette nouvelle discipline olympique depuis les jeux de Tokyo, est composée d'une équipe mixte de 4 athlètes (2 femmes et 2 hommes) qui se relayent afin d'effectuer un triathlon. Chaque athlète doit nager pendant 300 m, rouler à vélo pendant 6,8 km et courir pendant 2 km avant de taper la main de son coéquipier pour lui passer le relais. A l'occasion de ce championnat de France, 10 équipes se disputeront le titre de Champion de France.

La totalité des épreuves auront lieu les 17 et 18 juin 2023 sur le Parc des expositions de Bordeaux. L'accès aux 3 500 spectateurs attendus sera gratuit et les épreuves élites seront

retransmises en direct à la télévision.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour une subvention à hauteur de 25 000€, pour un budget prévisionnel de 207 000 €.

Programme d'actions 2023

La tenue de cette première édition sera l'occasion de mettre en place des actions spécifiques en faveur de l'inclusion et de la préservation de l'environnement et ainsi de confirmer les efforts déjà engagés par Les Girondins de Bordeaux omnisports lors de l'organisation du triathlon Bordeaux Métropole. Le programme d'action sera décliné de la façon suivante :

➤ **Découverte des activités physiques sportives pour un public spécifique**

La manifestation possède un label accessibilité pour les différents athlètes paratriathlètes. Les paratriathlètes ont un espace dédié sur le site de la course, un départ différé peut être demandé par les paratriathlètes et les concurrents portent un dossard différent. L'organisateur travaille étroitement avec le Comité départemental de triathlon de la Gironde qui œuvre pour mettre en avant les disciplines para.

➤ **Développement du sport féminin**

Les différentes épreuves seront labellisées "triathlon mixité". Ce label met en avant la pratique féminine. L'organisateur mettra en place un départ de natation différencié hommes/femmes sur les épreuves ouvertes (décalage dans le temps ou dans l'espace). Des lots équitables et cohérents seront proposés pour les femmes et les hommes. Le championnat de France relais mixte se fait avec une équipe avec deux hommes et deux femmes. Le dernier relais est couru par la deuxième athlète féminine, qui passe la ligne.

➤ **Développement durable et préservation de l'environnement**

Les Girondins omnisports mettront différentes actions en place pour la préservation de l'environnement et le développement durable, à savoir :

- un label durable deux étoiles : recours au marché local, mise en commun de matériel avec d'autres associations, évaluation de la manifestation, mise en place d'un tri sélectif, ouverture de la manifestation à des publics cibles dont les paratriathlètes.
- un partenariat fédéral pour réduire les déchets, avec un engagement à ne pas mettre à disposition des gobelets ou bouteilles en plastique aux ravitaillements.
- réduction des déchets, en collaboration avec l'entreprise d'insertion Elise. Dans le village de l'évènement, plusieurs lots de 5 poubelles différentes (papier/carton, plastique, canettes, déchets compostables, verre) seront mis à disposition du public.

➤ **Actions caritatives**

Depuis quelques années, la section triathlon des Girondins de Bordeaux omnisports est partenaire de l'association caritative "Les Liens du Cœur", qui aide à améliorer les conditions de vie des personnes (principalement des enfants) atteintes de maladies cardiaques :

- Pour chaque dossard vendu, 1€ est reversé aux Liens du Cœur.
- Plusieurs dossards seront offerts aux enfants et parents de l'association pour courir sur une épreuve.
- L'organisation, la Fédération française de triathlon et l'association Les Liens du Cœur s'engagent à mettre en place une action en amont des épreuves en lien avec le haut niveau. Des athlètes élites visiteront les enfants de l'association à l'hôpital Haut Lévêque.

Indicateurs financiers

	Budget 2023
Charges de personnel / budget global	0 € - 0%
% de participation de BM / Budget global	25 000€ - 12,1 %
% de participation des autres financeurs / Budget global	
Ville de Bordeaux	15 000 € – 7,25%
Département	10 000 € – 4,83%
Région	20 000 € - 9,66%
Autres	43 000 € - 20,78%

Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L. 5217-2 et L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n°2023-00369 formulée par l'organisme en date du 19 décembre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le Grand prix de triathlon ainsi que le Championnat de France de relais mixte, organisés à Bordeaux par l'association Les Girondins de Bordeaux omnisports présentent un intérêt manifeste pour le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain, et des retombées économiques et touristiques positives pour notre agglomération,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € en faveur de l'association Les Girondins de Bordeaux omnisports pour l'organisation de ces épreuves de triathlon.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	